

Compte-rendu du conseil de l'ED du 22 janvier 2024

Membres présents : Eunice Akani, Sonia Asseum, Fabienne Castel, Peter Haissinsky, Christophe Pouet (Archimède), Emmanuel Russ, Andrei Teleman.

Membres excusés : Virginie Grandgirard (CEA), Pierre-Alain Reynier (LIS), Sylvain Sené (LIS).

Invités permanents : Yann Vaxès.

1. Approbation du PV du 29/06/2023

2. Informations générales :

a) Suite à des départs en retraite et une soutenance de thèse, la composition du conseil de l'ED a été récemment modifiée de la façon suivante :

- Virginie Grandgirard (CEA) remplace Philippe Ghendrih
- Russ (I2M) remplace Assia Benabdallah
- Christophe Pouet (Ecole Centrale) remplace Jacques Liandrat
- Khalil Chouikri (doctorant LIS) remplace Abdelhak Damani

La composition du comité des thèses a également évolué :

- Sylvie Monniaux (I2M) remplace Mihai Bostan.

b) Journée de rentrée : nous avons contacté les représentants des doctorants qui ont organisé les deux dernières journées de rentrée pour leur proposer d'organiser celle de cette année. Ils sont d'accord pour organiser une rencontre en février.

c) Le point sur les finances : la dotation de l'ED a été de 17 000 euros. Nous l'avons utilisé pour des aides à la formation doctorale et des aides aux cotutelles, réunion de rentrée, fonctionnement de l'ED, achat de mobilier et renouvellement du parc informatique. Au 20 décembre, il restait 4590 euros que nous avons transféré au collège doctoral afin de contribuer à la cotisation ADUM

d) Cette année, nous avons 5 doctorants en 5ème année, 4 d'entre eux ont soutenu la cinquième ne s'est pas encore réinscrite (abandon probable). Nous avons également un étudiant en 6ème dont la soutenance est prévue en février 2024 et un en 7ème qui a soutenu également.

e) Cette année, nous avons eu 2 abandons pour cause de réorientation professionnelle, tous les deux en 2^{ème} année (un doctorant du LIS et un du Centre de Recherche de l'Ecole de l'Air).

f) Prix de thèse : Mohamed Sami Cherif (direction D. Habet et R. Ostrowski) a obtenu le prix de thèse d'AMU et Aubin Brunel a obtenu le prix de thèse de la ville de Marseille (direction R. Herbin et J.-C. Latche).

- g) Cotutelles et dérogations HDR : Cet automne, nous avons rencontré des difficultés importantes avec certaines soutenances de thèse en cotutelle. Lorsque c'est possible, nous invitons les collègues à privilégier les co-encadrements internationaux qui sont beaucoup moins lourds à mettre en œuvre du point de vue administratif. Nous proposons également d'accepter seulement les cotutelles dont le co-directeur français (qui représente notre ED) a déjà son HDR et le codirecteur étranger soit considéré rang A d'après les règles d'équivalence en vigueur en France. Ainsi on évitera le cumul des complications afférentes à la gestion d'une cotutelle avec celles afférentes aux demandes de dérogation pour les codirecteurs non-HDR.
- h) Il y a eu 36 soutenances de thèses en 2023. La dématérialisation du processus de soutenance et les contraintes sur les délais qu'elle induit, font peser sur notre assistante d'ED une très forte pression. Pour la réduire autant que possible, les directeurs de thèse et les doctorants sont invités à respecter scrupuleusement les règles présentées la page web de l'ED (arrêté ministériel et cadrage AMU), notamment en ce qui concerne la désignation des rapporteurs et la constitution du jury. Une attention particulière doit être apportée à la qualité de membre extérieur au sein du jury qui impose de ne pas avoir participé à l'encadrement de la thèse et de ne faire partie ni de la même école doctorale, ni du même établissement, ni du même laboratoire que le doctorant.

3. Contrats doctoraux et AAP :

Le point sur les contrats obtenus cette année : 7 contrats ED, 1 contrat Archimède, 1 contrat Région, 2 ENS, 1 inter-ED, 1 contrat handicap CNRS.

Inscriptions légèrement en baisse cette année avec 47 primo-inscrits à ce jour contre 59 en 2022-2023. Les dates et procédures seront connues courant janvier pour Inter-ED, EJD et AID et Handicap. Les informations sont sur la page web du collège doctoral.

Région EJD : Un contrat obtenu en 2023. L'AAP a été lancé, date limite le 19 février 2024. Réunion du conseil du collège doctoral pour l'interclassement des dossiers le 11 mars. Date limite d'envoi des dossiers à la région le 12 mars.

Contrats handicap : L'AAP devrait être lancé le vendredi 26 janvier, retour des dossiers fin avril, résultats en juillet.

Inter-ED : L'AAP a été lancé, la date limite est fixée au 1er mars à 12h sur le site du collège doctoral. La procédure reste inchangée, présélection de 20 dossiers, auditions (10 et 11 juin), puis attribution de 10 contrats (résultats entre le 12 et le 14 juin). *Rappel* : pour les contrats interED le profil du candidat recherché devra être précisé dans le projet.

Contrat doctoraux ED 184 : a priori 7 contrats doctoraux. Nous n'avons pas de nouvelles des 6 contrats supplémentaires qui devraient être affectés au secteur Sciences dans le cadre de la LPR. Nous proposons de garder la même procédure que l'an dernier, mais (élément nouveau) nous recommandons aux commissions des deux laboratoires de

réfléchir à un ensemble de critères qui seront utilisés dans le processus de sélection. À ce sujet nous mentionnons que, en principe :

- Les écoles doctorales doivent mettre en œuvre une politique d'admission « *fondée sur des critères explicites et publics, informent les étudiants sur les conditions d'accès* » (citation de l'arrêté du 25 mai 2016, qui encadre la formation doctorale en France).
- « *Les candidats devraient être informés, avant la sélection, du processus de recrutement et des critères de sélection, du nombre de postes disponibles et des perspectives de développement de carrière.* » (Citation de la Recommandation de la Commission Européenne du 11 mars 2005 concernant la charte européenne du chercheur et un code de conduite pour le recrutement des chercheurs).

Comme dans le passé nous allons auditionner deux fois plus de candidats que de postes, répartis équitablement entre les deux laboratoires. Un comité d'auditions sera constitué avec trois représentants de chaque laboratoire et un représentant de la direction de l'ED. Le calendrier sera fixé rapidement en accord avec les DU et devrait être sensiblement le même que celui de l'an passé.

4. Renouvellement du conseil de l'ED

Selon le règlement intérieur de l'ED, "La durée du mandat des membres du conseil est calée sur celle de l'accréditation de l'ED." Suite au départ de plusieurs membres du conseil, le conseil a déjà été partiellement renouveler cet automne. Nous allons consulter la direction de l'I2M et le LIS pour savoir si les laboratoires souhaitent d'autres changements parmi leurs représentants au sein du conseil de l'ED ou s'ils sont d'accord pour garder la composition actuelle.

5. Questions diverses :

Nous avons discuté d'une demande d'inscription en thèse formulée par un directeur de thèse qui a obtenu un financement incomplet, de seulement 30 mois, pour son futur doctorant. La règle de notre ED demande un financement de 3 ans à un niveau comparable au celui d'un contrat doctoral.

Il s'agit donc d'une demande de dérogation à cette règle.

Le conseil a donné un avis négatif à cette demande de dérogation en raison notamment du fait que le directeur concerné a déjà des encadrements en cours en 4ème et 5ème année.

Le directeur de l'I2M a attiré l'attention du conseil en ce qui concerne la collaboration difficile entre un doctorant en 2me de thèse et son directeur de thèse. La direction de l'ED suit de près ce dossier.